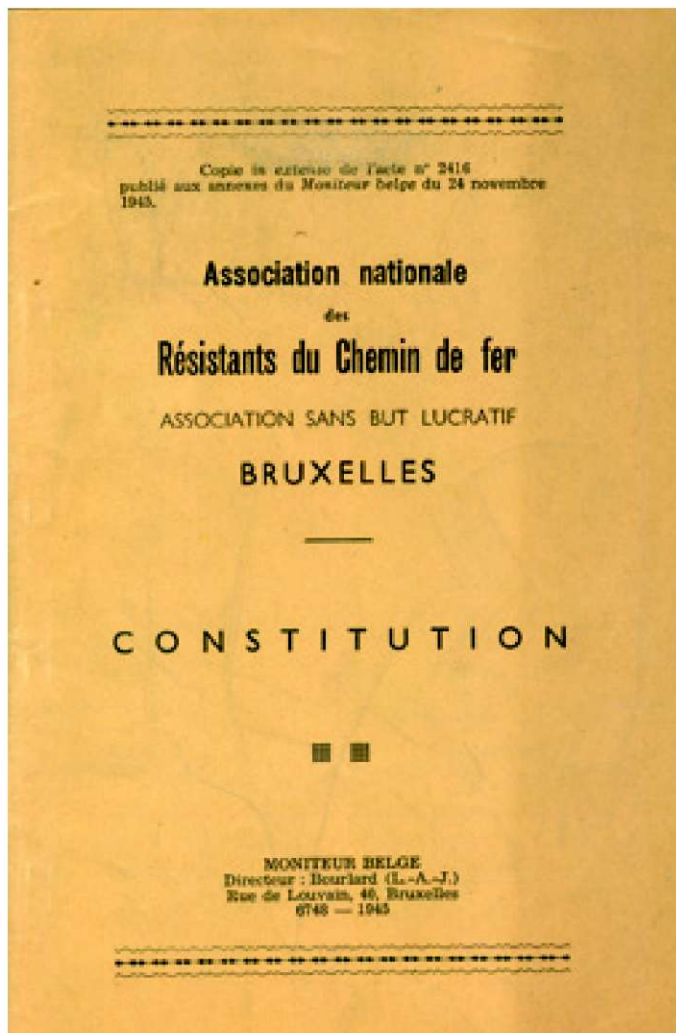


UNE PAGE D'HISTOIRE VIENT D'ÊTRE TOURNÉE ...

CELLE DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES RÉSISTANTS DU CHEMIN DE FER



Christine Opdecam



▲ Reproduction de la couverture de la copie de l'acte de constitution de l'ANRCF

L'Association nationale des Résistants du Chemin de fer (ANRCF) a vu le jour au lendemain de la capitulation allemande à l'initiative d'une poignée de cheminots qui travaillaient à Bruxelles Tour & Taxis. À la reprise du travail, de nombreux collègues n'étaient plus là... Morts ou disparus, laissant derrière eux des veuves, des orphelins sans ressources.

Il fallait leur venir en aide, c'était une évidence. Pour cela, il fallait un cadre, une organisation. Ce fut une association dont les statuts, élaborés avec l'aide d'un notaire, Maître Scheyven, furent publiés au Moniteur belge le 24 novembre 1945.

Cette association baptisée *Association nationale des Résistants du Chemin de fer* (ANRCF) réunissait des cheminots reconnus comme SRA (service de renseignements et d'action), prisonniers politiques, résistants armés, membres de la presse clandestine, résistants civils et, d'une manière générale, membres de mouvements reconnus par la législation.

Leur idée de départ était d'octroyer une aide alimentaire et pécuniaire aux veuves et orphelins de 1^{re} catégorie, c'est-à-dire dont l'époux ou le père était décédé pour cause d'activités patriotiques.

Encore fallait-il les recenser et récolter des fonds. L'association put compter sur la collaboration du service social pour établir la liste des absents et de la direction de la SNCB pour lancer, par voie d'avis, un appel à la générosité des cheminots.

Dans la foulée, une opération annuelle fut aussi mise en œuvre: la *Semaine du Cheminot* durant laquelle les cheminots pouvaient vendre au grand public des trèfles à quatre feuilles.

Quand l'État fut en mesure de remplir ses obligations en versant une pension ou une rente aux veuves et orphelins, l'ANRCF s'occupa d'organiser des vacances pour les orphelins et ce, de 1948 à 1961. Elle leur accordait par ailleurs une dot à l'âge de 21 ans.

En 1953, l'association décida de prolonger son aide sociale en offrant aux veuves des vacances de 15 jours tous les trois ans et aux orphelins un voyage de 10 jours à l'occasion de leur mariage. Dans ce but, elle acquit une propriété de quelque 3 ha dans le Var, la Villa Magali à Valescure.

Par la suite, pour des questions de rentabilité, la villa fut ouverte à tous les cheminots et aux membres des associations patriotiques sœurs. Mais la gestion quotidienne, les frais de personnel de plus en plus élevés ainsi que les taxes eurent raison de l'investissement varois. La villa fut vendue le 16 janvier 1989.

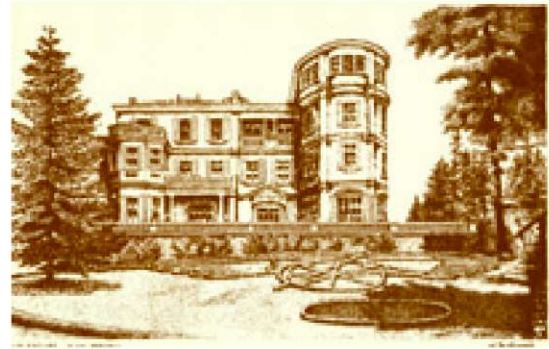
Procès Verbal de l'Assemblée Générale
du dimanche 25 Janvier 1948

sont présents : M. J. Michard, Président
J. Bouval et J. Joux, Vice-Présidents,
L. Beyer, secrétaire général
Jacques, secrétaire général adjoint
F. Belpont, trésorier qui ont
été délégués de charge. Comité Régional
plus de 30 autres membres.

Le Président ouvre la séance à 10 heures et
reçoit les bienvenue de tous les camarades présents.
Il prie M. H. Chastet, Secrétaire, et Président
M. Oline, Secrétaire général adjoint, de donner
lecture de son rapport sur les activités de la Caisse
et le Président attire ensuite l'attention des membres
sur ce que font nos amis des Cheminots (et les cheminots)
d'ailleurs, les ont aidés par les services de la Caisse
existent, mais en des lieux de la Caisse, et que
ont appuyés par des membres à plusieurs reprises,
et dans le présent, qui est considéré que certains
de ces services se sont et certains par des Cheminots
et qui se sont, en plus, jamais reconnus et ont
été considérés de leur demande des interventions
proprement leur se peuvent être nos amis.

L'actuel en ce qui a déjà demandé et interve-
nié pour des raisons et pour ce point, mais
est que le se plus se se peuvent intervenir
L'autre part, j'ai vu tout personnel et l'at-
tention des regards sur ce qui aller ils n'ont
et offre certaines requêtes certaines par les membres
J. Bouval qui il s'agit de par ses réalisations
de perdre de belles décisions et que suite à l'Assemblée

▲ Reproduction d'un extrait du PV de l'AG du 25 janvier 1948



▲ La villa Magali

L'ANRCF vient d'être dissoute après plus de 65 ans de bons et loyaux services marqués au coin du bénévolat le plus pur. Ainsi en a décidé l'Assemblée Générale le 4 mai dernier. Une décision rendue nécessaire par la disparition de la plupart de ses membres qui se comptaient encore par milliers en 1974...

Mais au bilan, son solde est largement positif. L'ANRCF a d'abord démontré l'extraordinaire solidarité et la générosité des cheminots. C'est dans ce même état d'esprit que l'association a pris la décision, à l'occasion de sa dissolution, de léguer ses avoirs à la Caisse de solidarité sociale. Nous tenons à l'en remercier publiquement au nom de tous les bénéficiaires des Œuvres Sociales.

L'ANRCF a rendu quelques couleurs à la vie des veuves et orphelins. Elle n'a jamais oublié ceux qui payèrent de leur vie leur résistance à l'ennemi en leur rendant hommage chaque année, au mois d'avril, à l'occasion de la *Journée du Souvenir*.

Il n'y en aura peut-être bientôt plus... Seule l'histoire rappellera les souffrances endurées par nos aînés pour garantir notre liberté actuelle... Qu'elles ne l'aient pas été en vain en la méconnaissant! ■■■

DEUXIEME ANNEE - N° 1 JUN 1954

Le Cheminot Résistant

BULLETIN D'INFORMATION DE
L'ASSOCIATION NATIONALE DES RESISTANTS DU CHEMIN DE FER (A.N.R.C.F.)
Association sans but lucratif. Siège : 73, rue Joseph II, Bruxelles.

SEMAINE DU CHEMINOT

S'il est encore trop tôt pour parler des résultats Après le Service Religieux, l'

